



Département de la GUADELOUPE
COMMUNE DU MOULE



Lieu-Dit : "LA BAIE"
Royal Caraïbes

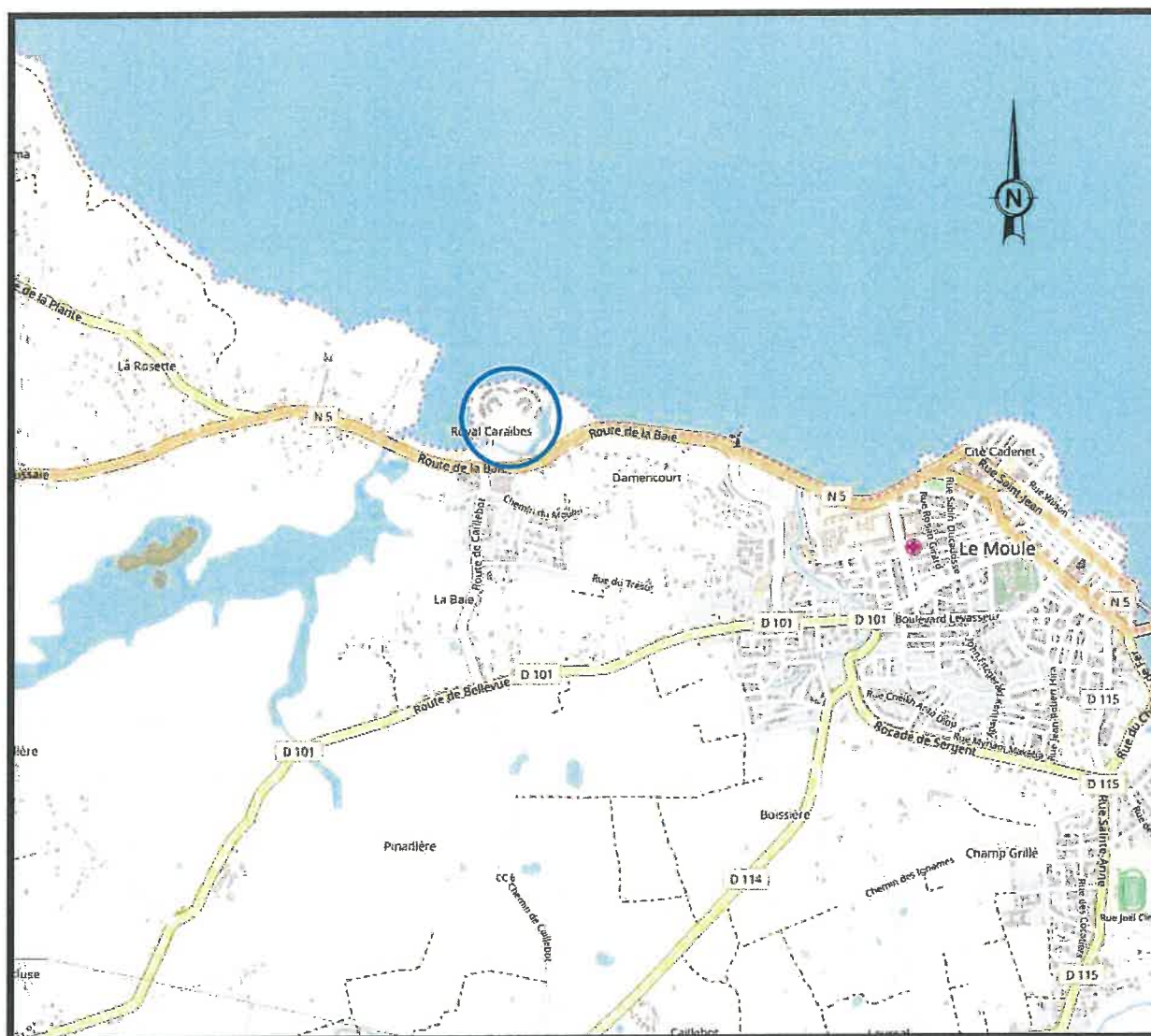
PLAN DE SITUATION

Références Cadastres : Section AL

ECHELLE : 1/15000 environ

Extrait de openstreetmap

...



Dressé et dessiné par

AXO
cAbinet eXpertise fOncière
Selar! Géomètres Experts Associés

Siège Social :

Résidence des Icaques - Rue Léthière - 97 180 SAINTE-ANNE
Tél. : 0590 88 07 83 - Fax : 0590 88 06 33 email : axo-sa@wanadoo.fr

Agence Secondaire :

Bd Général De Gaulle - Rue Barbès - 97 100 BASSE-TERRE
Tél. / Fax : 0590 98 63 45 email : axo-bt@wanadoo.fr

Réf : SA2012-012
DP01

Date : 22/11/2017



Département de la GUADELOUPE
COMMUNE DU MOULE



Lieu-Dit : "LA BAIE"
Royal Caraïbes

PLAN DE SITUATION

Références Cadastrales : Section AL

ECHELLE : 1/10000 environ

Extrait de carte IGN

...



Dressé et dessiné par

AXO

Abinet eXpertise fOncière
Selart Géomètres Experts Associés

Siège Social :

Résidence des Icaques - Rue Léthière - 97 180 SAINTE-ANNE
Tél. : 0590 88 07 83 - Fax : 0590 88 06 33

email : axo-sa@wanadoo.fr

Agence Secondaire :

Bd Général De Gaulle - Rue Barbès - 97 100 BASSE-TERRE
Tél. / Fax : 0590 98 63 45

email : axo-bt@wanadoo.fr

Réf : SA2012-012

DP01

Date : 22/11/2017

Département :
GUADELOUPE

Commune :
LE MOULE

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 19/12/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
GUAD48UTM20
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pointe-à-Pitre
Centre des Finances Publiques de Morne
Caruel Rue des Finances 97139
97139 Abymes
tél. 05 90 83 85 73 -fax
cdif.pointe-a-pitre@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Département de la GUADELOUPE
COMMUNE DU MOULE



Lieu-Dit : "LA BAIE"
Royal Caraïbes

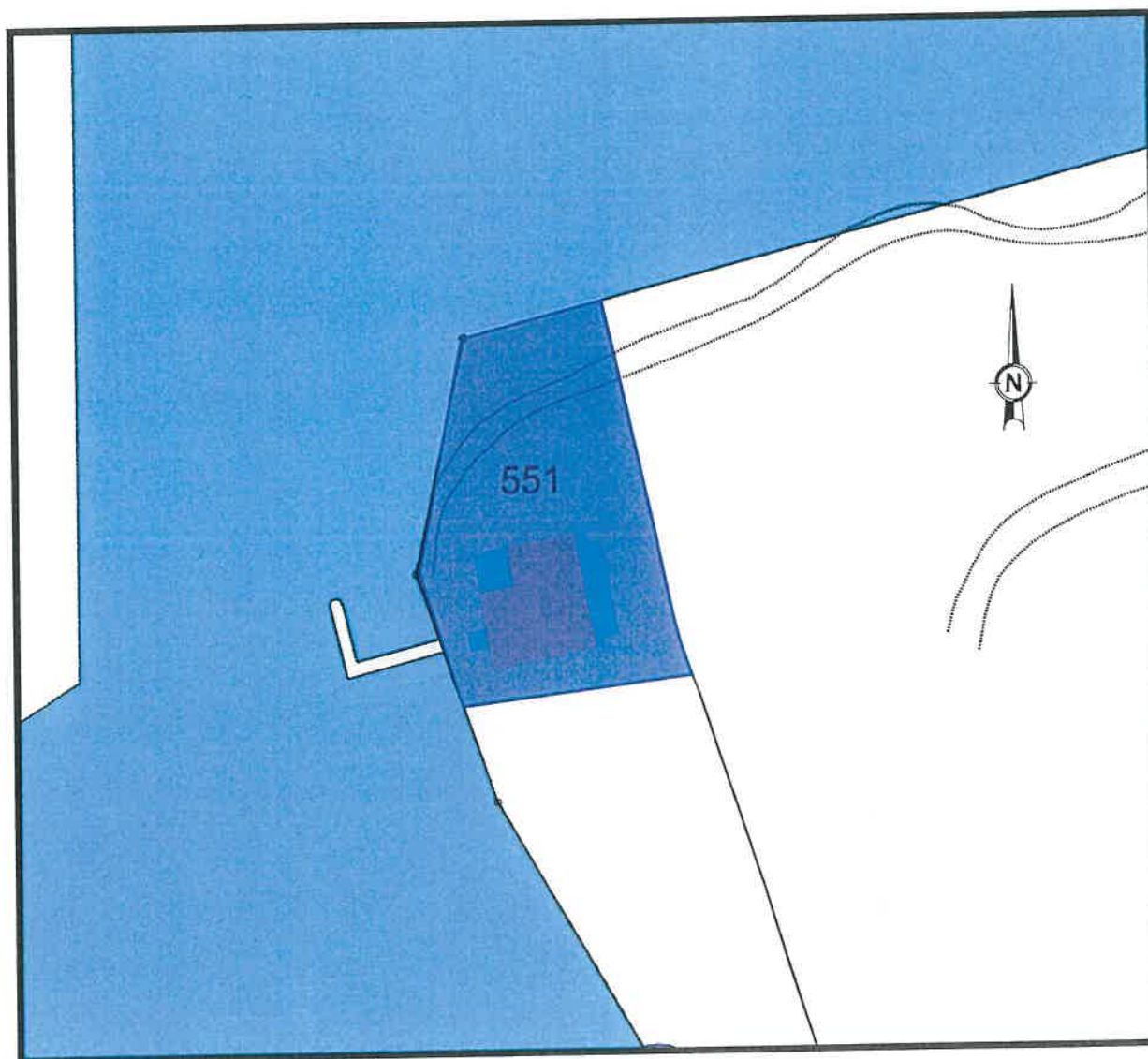
EXTRAIT CADASTRAL

Références Cadastreales : Section AL

ECHELLE : 1/1000

Propriété des

LOT N° 551



Dressé et dessiné par

AXO

cAbinet eXpertise fOncière
Selart Géomètres Experts Associés

Siège Social :

Résidence des Icaques - Rue Léthière - 97 180 SAINTE-ANNE
Tél. : 0590 88 07 83 - Fax : 0590 88 06 33 email : axo-sa@wanadoo.fr

Agence Secondaire :

Bd Général De Gaulle - Rue Barbès - 97 100 BASSE-TERRE
Tél. / Fax : 0590 98 63 45 email : axo-bt@wanadoo.fr

Réf : SA2012-012

DP

Date : 22/11/2017

Département :
GUADELOUPE

Commune :
LE MOULE

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/05/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
GUAD48UTM20
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

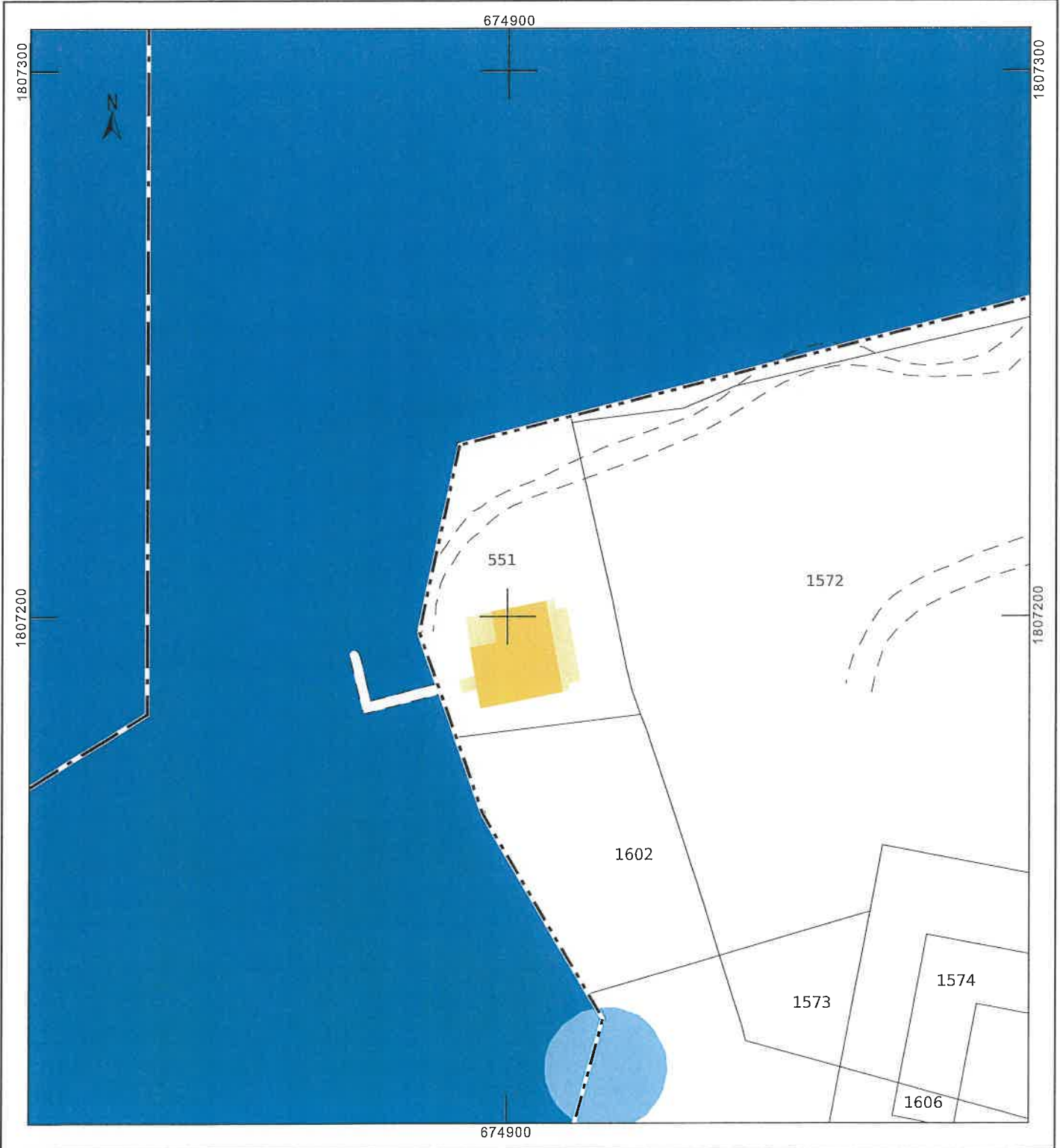
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pointe-à-Pitre
Centre des Finances Publiques de Morne
Caruel Rue des Finances 97139
97139 Abymes
tél. 05 90 83 85 73 -fax
cdif.pointe-a-pitre@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Commune :
LE MOULE (117)

N° d'ordre du document d'arpentage : 5636 Z
Document vérifié et numéroté le 04/09/2018
Aux Abymes
Par Olivier RAUSCHER
Inspecteur du Cadastre
Signé

Cachet du service d'origine :

Pointe-à-Pitre
Centre des Finances Publiques de Morne Caruel
Rue des Finances

97139 Abymes
Téléphone : 05 90 83 85 73

cdif.pointe-a-pitre@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par _____, propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A _____, le _____

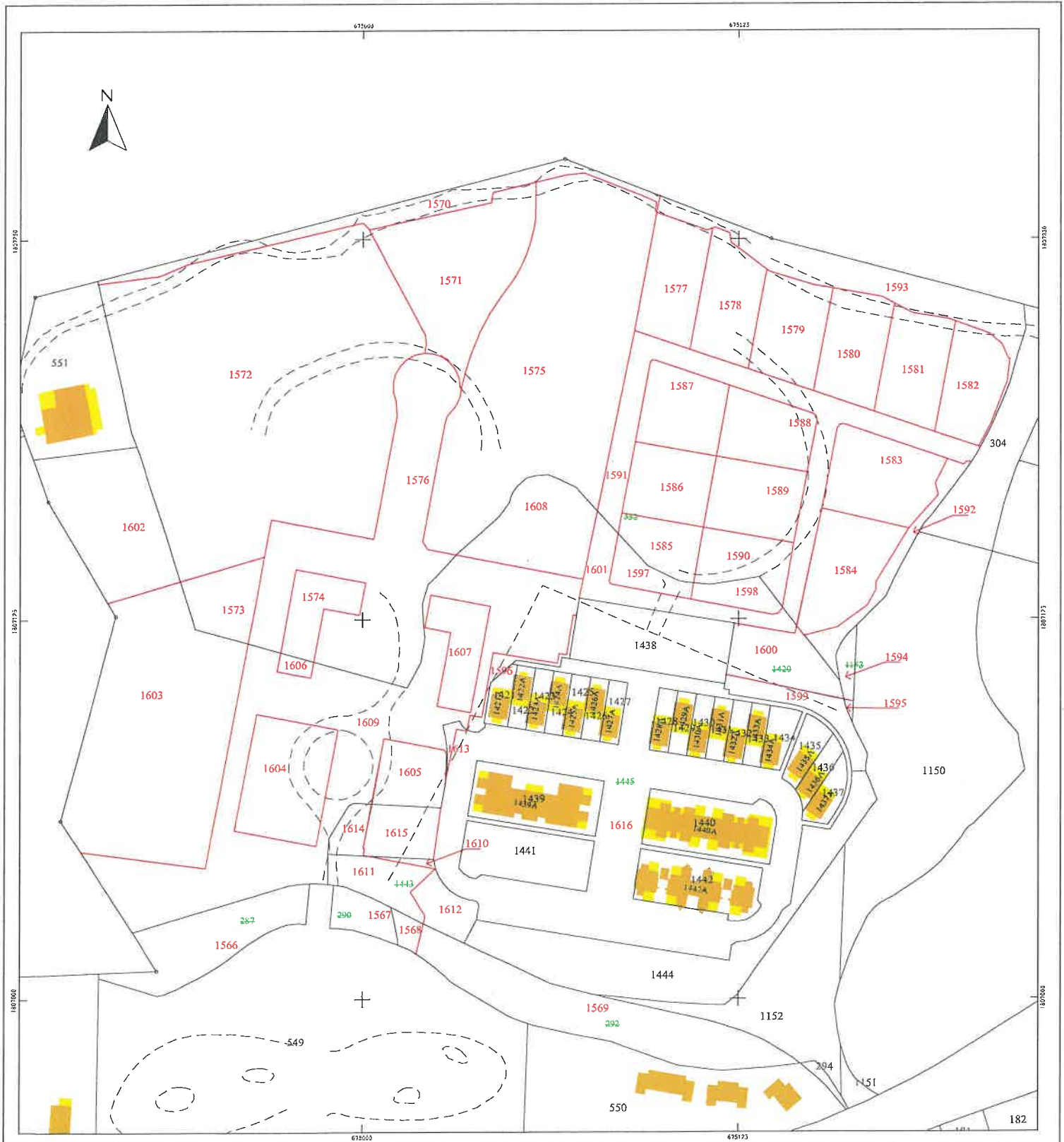
(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : AL
Feuille(s) : 000 AL 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 12/09/2018
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par M. TOUJA DOMINIQUE (2)

Réf. :

Le



ANNEE DE MAJ		2019	DEP DIR		97 1	COM		117 LE MOULE	TRES		107	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMERO COMMUNAL		+08515								
Propriétaire																											
LA BAIE LA BAIE 97160 LE MOULE PBCBNQ SCI LES CARAIRES																											
PROPRIÉTÉS BÂTIES																											
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL												
AN	SE	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOE	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLI	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OBI	COEF	RC TEOM	
08	AL	551		900	LA BAIE	B056	A	01	00	0000	0160963	117A	C	1	MA	S	2851										2851
										R EXO					0 EUR												
REV IMPOSABLE COM										2851 EUR					COM												
										R IMP					2851 EUR												
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																											
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION										LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	PP/DI	S TAR	SUF	GR/SE GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLI	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille						
08	AL	551		LA BAIE	B056	0013		117A		S			15 84		0												
										R EXO					0 EUR					0 EUR							
HA A CA										REV IMPOSABLE					0 EUR					COM							
CONT										15 84					R IMP					0 EUR							
										TAXE AD					R IMP					0 EUR							
										MAJ TC					0 EUR												

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1



Département de la GUADELOUPE
COMMUNE DU MOULE



Lieu-Dit : "LA BAIE"
Royal Caraïbes

EXTRAIT CADASTRAL

Références Cadastreales : Section AL

ECHELLE : 1/1000

Propriété des

N° 549



Dressé et dessiné par

AXO

cAbinet eXpertise fOncière
Selaril Géomètres Experts Associés

Siège Social :

Résidence des Icaques - Rue Léthière - 97 180 SAINTE-ANNE
Tél. : 0590 88 07 83 - Fax : 0590 88 06 33 email : axo-sa@wanadoo.fr

Agence Secondaire :

Bd Général De Gaulle - Rue Barbès - 97 100 BASSE-TERRE
Tél. / Fax : 0590 98 63 45 email : axo-bt@wanadoo.fr

Réf : SA2012-012
DP

Date : 22/11/2017



Département de la GUADELOUPE
COMMUNE DU MOULE



Lieu-Dit : "LA BAIE"
Royal Caraïbes

EXTRAIT CADASTRAL

Références Cadastreales : Section AL

ECHELLE : 1/1000

Propriété des

LOT N° 550



Dressé et dessiné par

AXO

cAbinet eXpertise fOncière
Selari Géomètres Experts Associés

Siège Social :

Résidence des Icaques - Rue Léthière - 97 180 SAINTE-ANNE
Tél. : 0590 88 07 83 - Fax : 0590 88 06 33 email : axo-sa@wanadoo.fr

Agence Secondaire :

Bd Général De Gaulle - Rue Barbès - 97 100 BASSE-TERRE
Tél. / Fax : 0590 98 63 45 email : axo-bt@wanadoo.fr

Réf : SA2012-012
DP

Date : 22/11/2017

Commune :
LE MOULE (117)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 6168 M
Document vérifié et numéroté le 16/11/2022
A SDIF Les Abymes
Par Karim CHARLES-HELENE
Géomètre
Signé

Pointe-à-Pitre
Centre des Finances Publiques de Morne Caruel
Rue des Finances

97139 Abymes
Téléphone : 05 90 83 85 73

cdif.pointe-a-pitre@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou un bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.
A _____, le _____

Section : AL
Feuille(s) : 000 AL 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 16/11/2022
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par D. TOUJA (2)

Réf. : DOSSIER SA2022-050
Le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)



Commune :
LE MOULE (117)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 6167 S
Document vérifié et numéroté le 16/11/2022
ASDIF Les Abymes
Par Karim CHARLES-HELENE
Geometre
Signé

Pointe-à-Pitre
Centre des Finances Publiques de Morne Caruel
Rue des Finances

97139 Abymes
Téléphone : 05 90 83 85 73

cdif.pointe-a-pitre@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.
- Les propriétaires délégués ont pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille mise 6463.

A _____, le _____

Section : AL
Feuille(s) : 000 AL 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : 16/11/2022
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé

Par D.TOUJA (2)

Réf. : DOSSIER SA2022-050
Le 27/06/2022

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité exploitant, etc...)



ANNÉE DE MAJ		2019		DEP DIR		97 1		COM		117 LE MOULE		TRES		107		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL		+08757						
Propriétaire LA BAIE 97160 LE MOULE																										
PBCPK4 SCI J R INVESTISSEMENTS																										
PROPRIÉTÉS BÂTIES												PROPRIÉTÉS NON BÂTIES														
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL						EVALUATION								
AN	SECTION	N° PLAN	N° PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M TAREVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL EXO	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	RC ITEOM	
18	AL	549			LA BAIE	B056				1 117A		L	01				96 26		2,4	C	DA		1,92	80		
												R EXO						R EXO								
REV IMPOSABLE COM						0 EUR						0 EUR						0 EUR								
												R IMP						R IMP								
COM						R IMP						0 EUR						0 EUR								
CONT						96 26						TAXE AD						MAJ TC								
						R EXO						R IMP						0 EUR								
HA A CA						2 EUR						COM						2 EUR								
						R IMP						R IMP						0 EUR								
																		0 EUR								

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ	2022	DEP DIR	971	COM	117 LE MOULE	TRES	121	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+08221																		
Propriétaire TROPICAL CLUB HOTEL LE MOULE 9 PL DU GAL COLLINEAU 85100 SABLES-D'OLONNE (LES)																												
PBB6WC SARL SOCIETE EURL PHILIPPE BUCHY 85100 SABLES-D'OLONNE (LES)																												
DESIGNATION DES PROPRIETES			IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																					
AN	SEC	N° PLAN	C	N° PART	VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S	M	AF	NAT LOC	CAT	RC IMPOSABLE	COM	NAT COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
PROPRIETES BATIES																												
PROPRIETES NON BATIES																												
DESIGNATION DES PROPRIETES			EVALUATION										LIVRE FONCIER															
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GRSS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT EXO	AN RET	AN FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille							
95	AL	550		LA BAIE	B056	0011	1	117A		L	01		33 28	0,88														

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

LEGENDE:
Application du projet du bureau d'étude ETEC
(plan d'ensemble de novembre 2017 référence n°
RN0005PR25N047)

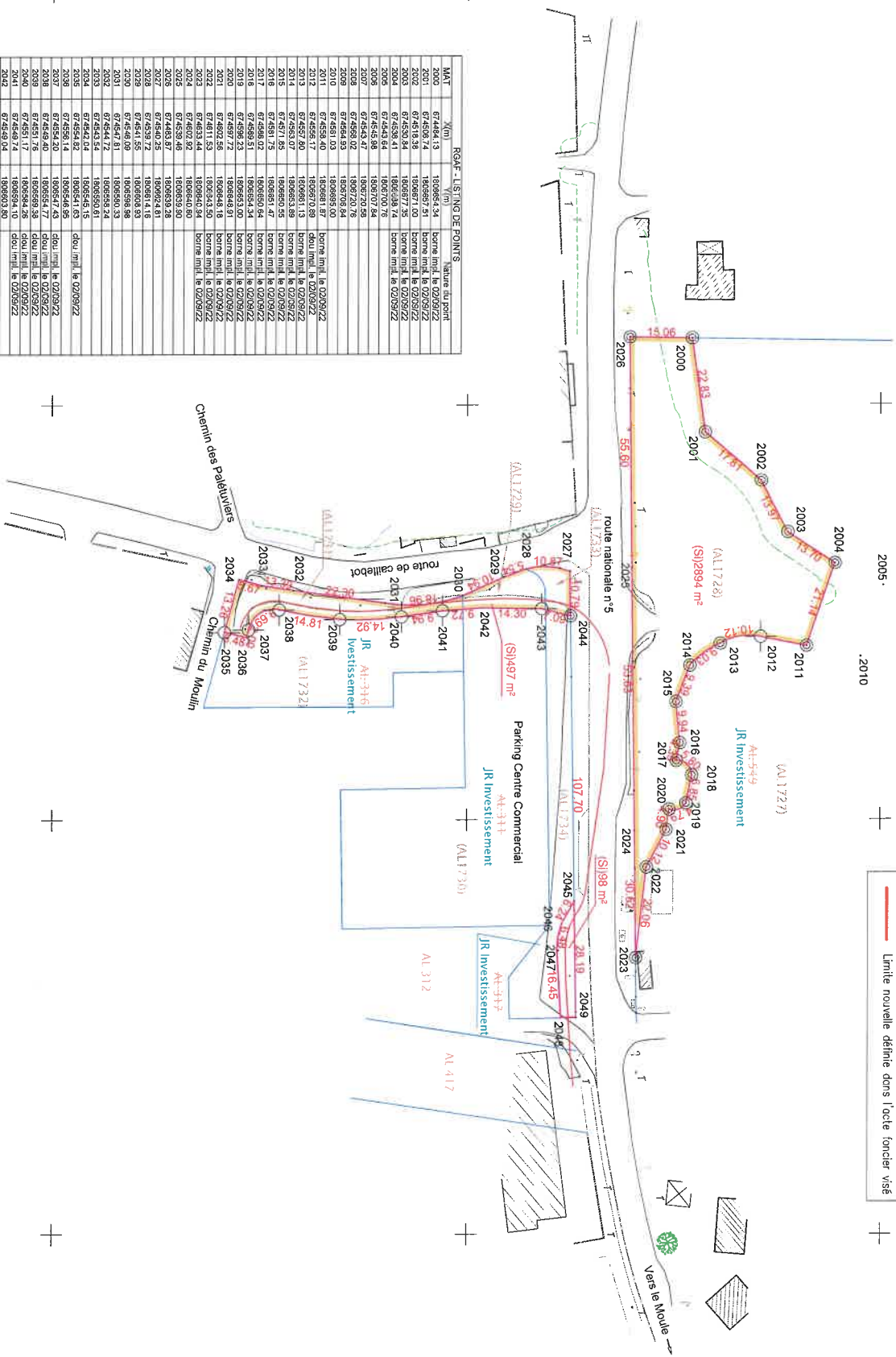
2007 .
2008 .
2009 .
2010 .
2011 .
2012 .
2013 .
2014 .
2015 .
2016 .
2017 .
2018 .
2019 .
2020 .
2021 .
2022 .
2023 .
2024 .
2025 .
2026 .
2027 .
2028 .
2029 .
2030 .
2031 .
2032 .
2033 .
2034 .
2035 .
2036 .
2037 .
2038 .
2039 .
2040 .
2041 .
2042 .
2043 .
2044 .
2045 .
2046 .
2047 .
2048 .

LEGENDE
application cadastrale ou d'archivage foncière
AL 5419 section et numéros cadastraux
DA en cours
AL 5419
Limite certaine existante
Limite pré-définie à l'acte foncier visé
Limite nouvelle définie dans l'acte foncier visé



RGAF - LISTING DE POINTS

MAT	Y(m)	X(m)	Nature du point
2000	67441.9	18065.34	borne impl. le 02/09/22
2001	674508.74	180687.51	borne impl. le 02/09/22
2002	674513.38	180687.00	borne impl. le 02/09/22
2003	674530.84	180687.35	borne impl. le 02/09/22
2004	674539.41	180688.74	borne impl. le 02/09/22
2005	674545.86	180670.84	borne impl. le 02/09/22
2006	674543.47	1806720.78	borne impl. le 02/09/22
2007	674564.93	1805709.84	borne impl. le 02/09/22
2008	674565.17	1805811.97	borne impl. le 02/09/22
2009	674567.80	1806853.88	borne impl. le 02/09/22
2010	674568.02	1806560.64	borne impl. le 02/09/22
2011	674569.51	180654.34	borne impl. le 02/09/22
2012	674572.23	1806533.00	borne impl. le 02/09/22
2013	674574.44	1806543.50	borne impl. le 02/09/22
2014	674574.92	1806540.60	borne impl. le 02/09/22
2015	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2016	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2017	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2018	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2019	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2020	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2021	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2022	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2023	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2024	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2025	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2026	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2027	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2028	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2029	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2030	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2031	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2032	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2033	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2034	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2035	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2036	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2037	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2038	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2039	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2040	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2041	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2042	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2043	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2044	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2045	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2046	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2047	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22
2048	674574.96	1806533.50	borne impl. le 02/09/22



X= 674.400 X= 674.500 X= 674.600 X= 674.700

Y= 1806.600 Y= 1806.700 Y= 1806.800

Département de la GUADELOUPE

COMMUNE DU MOULE

Lieu-dit : La Baie

GIRATOIRE DE LA BAIE RN 5

ECHELLE : 1/1000

Références Cadastriques : Sections AL, n°311,316,317,549
Système de coordonnées rattaché en RGF-AT09 et N.G.G.

PLAN DE DIVISION

L'authenticité de ce document ne peut être assurée que par la signature originale du Géomètre-Expert.

Dressé et dessiné par

AXO
Cabinet d'Expertise Foncière
Saint-Clément des Epaves Associés

email : axo-se@wanadoo.fr

Siège Social :

77 180 SAINT-ANNE

Tel. : 0590 88 07 83 - Fax : 0590 88 08 33

Agence Secrétariat : email : axo-hj@wanadoo.fr

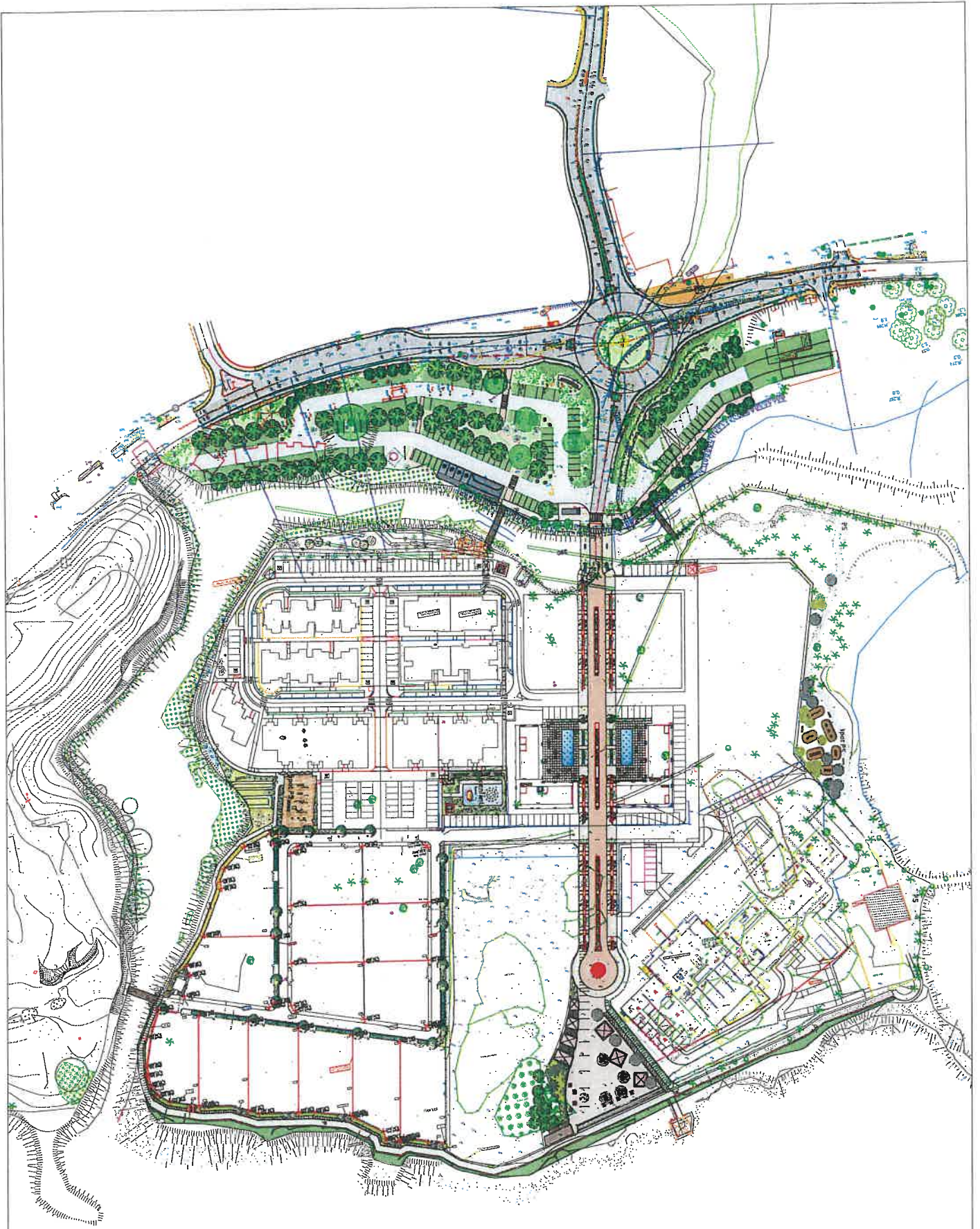
88 Général De Gaulle - Rue Barbès

97 100 BASSE-TERRE

Tel. : 0590 88 63 45 - Fax : 0590 80 13 69

Index	Date	Modification	Dessin	Véri.
A	27/08/2022	Plan Initial	A.B.	D.T.
B	09/09/2022	Mal. Arrêt Division	A.B.	D.T.
C	17/11/2022	Directes 6168M6197S	I.P.	

Dossier : SA2022-050 | Ech. : 1/1000 | 05/04/2024 17:00:00



ROYAL KEY - LE MOULE
aménagement paysagers

SEMSAMAR

site
intégral

PLAN D'AMENAGEMENT
GENERAL

CAC - IN CITY

planche 0
échelle 1/10000^e
sur format A3

sept. 2018